

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - SOUS-TRAITANTS -

PREAMBULE

La société ANDCO est une Société par Actions Simplifiées ayant pour activité la mise en relation de transporteurs, logisticiens, et plus généralement toute structure souhaitant générer des relations avec des sous-traitants transport, dits « donneurs d'ordres », avec des transporteurs indépendants intervenant comme sous-traitants, dits « sous-traitants », pour l'acheminement des marchandises.

Cette mise en relation s'effectue par le biais du site internet de la société ANDCO www.andcotransport.com, sur lequel s'inscrivent les donneurs d'ordres et les sous-traitants, moyennant la souscription d'un abonnement dont la durée, variable, est déterminée dans les conditions particulières de vente.

En contrepartie du paiement de leur abonnement, les donneurs d'ordres ont, notamment, la possibilité d'accéder à la base de données des sous-traitants, référencés par région et par nombre de licences de transport dont ils disposent, de publier des appels d'offres, de collecter les réponses et de bénéficier de statistiques relatives à la consultation de leurs appels d'offres (consultation, archivage, prix moyens obtenus...).

Pour leur part, en contrepartie de leur adhésion, les sous-traitants bénéficient d'une « vitrine », consistant en un espace personnalisé au sein du site internet, dans laquelle ils ont la possibilité de présenter leur structure, et d'être informés par le biais d'alertes email de la publication d'appels d'offres sur leurs zones de livraison et de vigilance, et de répondre en ligne à ces offres de marché.

Des outils communs sont mis à la disposition des donneurs d'ordres et des sous-traitants : application « mail expert », logiciel de cartographie des secteurs, simulateur d'empreinte carbone dédié transport, gestion documentaire & accès à la Centrale d'achats.

Article 1 - Champ d'application et opposabilité des conditions générales

Les conditions générales de vente de la société ANDCO s'appliquent à l'ensemble des commandes passées par le client.

Toute souscription d'abonnement et, le cas échéant, toute création de compte « ANDCO » et tout achat effectué à partir dudit compte « ANDCO » emporte acceptation, sans réserve, des présentes conditions générales, qui régiront seules les prestations fournies par la société ANDCO, à l'exclusion des conditions générales d'achat du client ou de tout autre document émanant de ce dernier.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des conditions générales d'achat du client seraient en contradiction avec les présentes conditions générales, ces dernières auront primauté sur lesdites conditions générales d'achat.

Les parties reconnaissent en outre que les présentes conditions générales de vente constituent l'intégralité des accords entre les parties en ce qui concerne la prestation et se substituent à tout éventuel accord verbal et/ou écrit antérieur.



Article 2 – Contractualisation de l’abonnement

Le sous-traitant qui souhaite souscrire un abonnement auprès de la société ANDCO se rend sur le site internet de cette dernière.

La procédure de souscription d’un abonnement comporte au minimum les étapes suivantes :

- 1. Le sous-traitant remplit une fiche signalétique dans laquelle il indique, outre son identité complète et ses coordonnées, sa forme juridique, le nombre de licence de transport dont il dispose, le secteur géographique qu’il couvre. Le sous-traitant a également la possibilité d’intégrer des photos ou visuels en rapport avec son activité.**
- 2. Le sous-traitant rédige le texte de présentation de sa structure et des services qu’il propose dans l’encart réservé à cet effet.**
- 3. Le client doit alors s’assurer que toutes les informations affichées sont conformes à celles qu’il a fournies.**
- 4. Le client accepte les conditions générales de vente en cochant la case « J’ai pris connaissance et j’accepte les conditions générales de vente ».**
- 5. La société ANDCO transmet par courrier électronique une confirmation d’adhésion reprenant les éléments essentiels du contrat tel que le nom et les coordonnées du client et les codes d’accès à son compte « ANDCO ».**

Toutes les informations figurant dans ce courrier électronique de confirmation seront réputées constituer l’accord entre le client et la société ANDCO.

Article 2-Bis : Durée de l’engagement

Le contrat d’abonnement est à durée indéterminée.

Le client sous-traitant qui souhaite résilier son abonnement doit adresser un mail de demande sur contact@andcotransport.com. La résiliation est effective sous une semaine.

Article 4 – Obligations / Responsabilité

La société ANDCO s’engage à publier sur son site internet les fiches signalétiques des sous-traitants et leur présentation dans les meilleurs délais.

Les fiches signalétiques et diverses informations relatives à l’entreprise sont diffusées sous la seule responsabilité de leur auteur.

Le sous-traitant certifie ainsi, sous sa seule responsabilité, que le contenu de sa présentation est loyal et ne contrevient, de quelque manière que ce soit, à aucune législation en vigueur.

Le sous-traitant garantit la société ANDCO contre tout recours émanant de personnes s’estimant lésées, à quelque titre que ce soit, par le contenu de sa présentation. A ce titre il est précisé que la société ANDCO ne s’engage en aucune manière à opérer un contrôle systématique du contenu des présentations et informations mises en ligne.

En revanche, la société ANDCO ne publiera les présentations des sous-traitants qu'après avoir vérifié auprès des administrations compétentes le nombre de licences de transport détenues par lesdits sous-traitants.

La société ANDCO se réserve cependant le droit de refuser la diffusion d'une fiche signalétique ou d'une présentation qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, irait à l'encontre de l'esprit et de la vocation du support mis à disposition, ou serait susceptible de provoquer des réclamations de la part de tiers.

Enfin, la société ANDCO ne garantit pas que son site internet sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou dysfonctionnements, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le site pourra fonctionner sans interruption ou panne, ni encore qu'il sera compatible avec tous les matériels sans exception.

La société ne saurait être tenue responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers.

Dans ces conditions, la société ANDCO ne saurait être tenue pour responsable de tous types de dommage prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels découlant de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le site.

En conséquence, en acceptant les présentes conditions générales de vente, le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de la technologie internet, notamment s'agissant des performances techniques des applications qui y sont développées et s'agissant de la sécurité des communications et des données.

Le client bénéficie d'un accès permanent via le site internet à un compte personnel, avec accès sécurisé, sur lequel figure l'état de son abonnement.

Article 5 – Secret professionnel / Confidentialité

La société ANDCO s'engage à ne pas divulguer ou laisser divulguer toutes informations dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de ses relations contractuelles avec le client en cours et à l'expiration de ces dernières. Les adhérents AndCo (sous-traitants) s'engagent à garder confidentielles les données fournies par les Donneurs d'Ordres telles que les données de paramétrages du compte Andco (identifiants, mot de passe), les réponses fournies par les sous-traitants lors des appels d'offre, et plus largement toutes les communications générées par l'intermédiaire d'AndCo.

Aucune information en provenance du client ne sera donc communiquée par la société ANDCO à des tiers.

Toutefois, ne sont pas visées par ces dispositions les informations que le client aurait rendues publiques et celles normalement accessibles au public.

Le client déclare que, sauf désaccord écrit de sa part, la société ANDCO pourra citer son nom et son logo dans ses documents commerciaux.

Article 6 – Force majeure

La société ANDCO ne saurait être tenue pour responsable de toute inexécution ou retard d'exécution d'une quelconque de ses obligations résultant directement ou indirectement d'un cas de force majeure.

La survenance a en effet pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société ANDCO.

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société ANDCO et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

Constituent notamment des cas de force majeure les incendies, les inondations, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ANDCO ou celle de l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, fournisseur d'accès, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

La société ANDCO s'efforcera cependant à informer par tous moyens le client de la survenance d'un tel cas de force majeure dans les plus brefs délais et à exécuter ses obligations dès la cessation dudit empêchement.

Article 7 – Résiliation anticipée

En cas de manquement grave ou répété par l'une des parties à ses obligations contractuelles le contrat les liant pourra être résilié de plein droit, dans le respect des conditions ci-après définies.

Une mise en demeure devra être adressée à la partie défaillante par courrier électronique.

A défaut de suites données à cette mise en demeure dans les huit (08) jours de sa réception, le contrat sera résilié de plein droit, sans que la partie défaillante ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Dès lors, chacune des parties devra restituer à l'autre les éléments qui lui auront été remis à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du contrat.

Article 8 – Assurances

La société ANDCO déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant les risques professionnels susceptibles de se réaliser au cours de l'exécution de la prestation.

Article 9 – Protection des données personnelles

Le site internet est régulièrement déclaré auprès de la CNIL (n° d'enregistrement : SrG0380930h).

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour cela il lui suffit d'en faire la demande en ligne ou par courrier auprès de la société ANDCO en lui indiquant ses nom, prénom et adresse.

Article 10 – Clause pénale

Le non paiement à l'échéance prévue à l'article 4.2.1 des présentes entraîne de plein droit le paiement par le donneur d'ordre d'une indemnité égale à 20 % du montant TTC des factures impayées conformément à l'article 1226 du Code Civil.



Article 11 – Clause de divisibilité

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

Article 12 – Clause de tolérance

Les parties conviennent réciproquement que le fait, pour l'une d'elles de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre des droits acquis.

De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 13 – Loi applicable

Tous les contrats conclus par la société ANDCO sont soumis à la loi française.

Article 14 – Jurisdiction compétente

Pour toutes les contestations relatives aux prestations réalisées par la société ANDCO et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

ANNEXE SERVICES

Fonctionnalités	Abonnement	Période	Durée
Gestion Appels d'Offres	Offert	Mensuel	1 an
Espace Dédié de Présentation	Offert	Mensuel	1 an
Calculateur Empreinte Carbone	Offert	Mensuel	1 an
Gestion Documentaire	Offert	Mensuel	1 an
Mail Expert (Matières Dangereuses)	Offert	Mensuel	1 an
AndCo Centrale d'Achats	Offert	Mensuel	1 an
Renouvellement des licences	Offert	Mensuel	1 an
AndCo Media	Offert	Mensuel	1 an